

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	A L H O	351 / 60	CH 9043 09

Constructeur ALHO Systembau Albert Holschbach GmbH, D-5222 Morsbach
 Identification sur la plaquette du constructeur "351/60"
 devant le No. du châssis -
 Plaquette constructeur à droite, à l'avant sur la carrosserie
 Numéro du châssis à droite, à l'arrière en haut sur le bras du timon
 Importateur principal ALHO AG, 5452 Oberrohrdorf
 Véhicule homologué 35032

Châssis
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension --- Direction ---
 Frein de service aucun; câble ou chaîne de sécurité obligatoire
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne

Carrosserie roulotte de chantier

Dimensions	intérieur		extérieur	
Longueur				<u>5350</u>
Largeur				<u>2250</u>
Hauteur				<u>3220</u>
Porte à faux	av		av	<u>3480</u>
	ar		ar	<u>1870</u>
Empattement				
	Voies	av	ar	<u>1685-1730</u>
Distance anneau axe	av		ar	<u>3480</u>
Distance pivot			axe ar	

Poids	avant		arrière		total
Poids à vide	<u>10</u>		<u>900</u>		<u>910</u>
Charge utile					
Poids total					
Poids garants	<u>75</u>		<u>1500</u>		<u>1500</u>
Pneus			<u>185 R 14 C</u>		
Pty / bar			<u>8 / 4,0</u>		
Charge			<u>1540</u>		
pour V max			<u>130</u>		
Vitesse maximale selon constructeur					<u>60</u>
Vitesse maximale selon tenue route					<u>60</u>

Moteur de travail
 Marque _____ Type _____
 Bruit _____ à U/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Equipement
 Feux rouges R (E)
 Feux stop S1 (E)
 Clignoteurs 2a (E)
 Catadioptres
 av I (E)
 lat I (E)
 ar III (E)
 Feux de gabarit
 av A (E)
 lat _____
 ar _____
 ar vers l'av _____
 Eclairage plaque
 Cale 220x90x100 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail
Marque et type A L H O 351 / 60
FH-No CH 9043 09
Carrosserie roulotte de chantier

Poids à vide
Charge utile
Poids total

selon le bulletin de pesage

-

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

118 - Vitesse max. 60 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;

140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 13.02.85/12.04.85
Sch(SG)/lin Vn/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation